



Syndicat

Pénitentiaire des

Surveillant(e)s et surveillant(e)s brigadiers

CP de MONT DE MARSAN

AGRESSION SAUVAGE

Le 31 août 2021 vers 14 heures, deux collègues surveillants, un de la MA I et un des UVF, venus renforcer la détention pour palier un absentéisme récurrent, ont été sauvagement agressés.

Lors du départ promenade, deux détenus se trouvant en cellule, n'étant pas disposés à sortir prendre l'air tout de suite, demandent ironiquement aux surveillants (qui n'ont que cela à faire), de repasser dans un quart d'heure quand ces chers clients seront enfin disponible...

Devant le comportement des deux pensionnaires montrant une certaine moquerie pour ne pas dire provocation flagrante, le surveillant referme la porte de la cellule. Les deux détenus persévérant dans leur bêtise ont contraint nos deux collègues à prendre le temps de leur expliquer le règlement intérieur et la bonne conduite à tenir.

Un des détenus est entré soudainement dans un déchaînement de violence et d'insultes. Les deux agents ont encaissé un coup de chaise, un coup de tête et plusieurs coups de poings avant de pouvoir maîtriser l'agresseur au sol avec l'aide des renforts arrivés rapidement sur les lieux de l'incident.

La surveillante des UVF qui a reçu un coup à la tête a été hospitalisée pour traumatisme crânien avec 11 jours d'ITT et le second agent s'en sort avec de nombreux hématomes sur le corps.

Le SPS prévient que la montée de l'effectif carcéral, particulièrement en MA1 où les cellules sont doublées voire triplées avec des matelas au sol, va faire grimper les statistiques des agressions, des refus de réintégrer et des bagarre entre détenus.

Ce climat va également impacter les conditions de travail où nous allons voir une augmentation des accidents de travail et d'absentéisme.

Le SPS demande une vigilance particulière afin que l'effectif de surveillants notamment sur le bâtiment MA I soit toujours complet.

Le SPS félicite les collègues victimes de cette lâche agression pour leur sang froid, leur professionnalisme et leurs souhaitons un prompt rétablissement en leur manifestant notre soutien.

Le SPS demande que ce détenu soit transféré rapidement et que des sanctions pénales, disciplinaires exemplaires soient prises à son encontre.

Le bureau local

[Le 01/09/2021 Le bureau local SPS](#)

Site internet National: www.sps-penitentiaire.fr

E-mail: sps40@outlook.com